
[Elections Municipales, recommandations Coronavirus](#)

Les dimanches 15 et 22 mars 2020

Les élections municipales de Garges se dérouleront, comme prévu, les 15 et 22 mars prochains. Les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 20h. Comme il a été recommandé par le Ministère de l'Intérieur, des précautions sanitaires spécifiques seront mises en place dans les différents bureaux de vote de la Ville pour assurer la protection des électeurs.

- Mise à disposition de gel hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie des bureaux de vote.
- Des gants en latex seront mis à disposition des membres du bureau de vote.
- Les membres du bureau de vote et les électeurs seront invités à ne pas se serrer la main ni se faire la bise.
- Les bureaux de vote seront aménagés pour fluidifier les files d'attente et garantir une distance raisonnable entre les électeurs. Les votants sont invités à utiliser l'ensemble de la plage horaire d'ouverture et d'éviter les heures de forte affluence (10h30-12h30 et 15h30-17h).
- Les bureaux de vote seront nettoyés et désinfectés avant et après le scrutin. Les stylos et les surfaces de contact (tables, urnes, etc.) seront régulièrement désinfectés avec des lingettes. Les électeurs peuvent apporter leur propre stylo pour signer les listes électorales. Attention, votre stylo devra être à encre noire.
- Les personnes ne pouvant pas se rendre dans les bureaux de vote sont invitées à faire une procuration auprès du commissariat de Garges. Les personnes âgées et malades peuvent solliciter le déplacement d'un représentant des forces de l'ordre à domicile pour établir leur procuration.

+ d'infos : interieur.gouv.fr

[Ma mairie](#)

[Info Mairie](#)

[Les Grands Rendez-Vous](#)

Publié le 11/03/2020